CLUB MÉDITERRANÉE 4

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 3 juin 2009

Succès de l'augmentation de capital de 102 M€

• Opération sursouscrite : 1,5 fois

Le Club Méditerranée annonce aujourd'hui les résultats de son augmentation de capital d'un montant de 51 028 477,90 euros et de l'émission d'ORANE d'un montant de 50 978 793,60 euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires lancée le 6 mai dernier et dont la période de souscription s'est achevée le 26 mai dernier.

6 459 301 actions nouvelles ont été souscrites au prix de 7,90 euros et 5 962 432 ORANE ont été souscrites au prix de 8,55 euros, soit un montant brut total de 102 007 271,50 euros.

6 200 795 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant 96 % des actions nouvelles à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 3 702 486 actions et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 258 506 actions nouvelles. L'augmentation de capital a été sursouscrite 1,53 fois.

4 926 592 ORANE ont été souscrites à titre irréductible représentant 83 % des ORANE à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 3 730 601 ORANE et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 1 035 840 ORANE. L'émission d'ORANE a été sursouscrite 1,45 fois.

Compte tenu du succès des deux opérations, les garanties données par la Caisse des Dépôts et Consignations et Crédit Agricole SA n'ont pas été mises en jeu.

Le règlement-livraison ainsi que la cotation des actions nouvelles (code ISIN: FR0000121568) et des ORANE (code ISIN: FR0010756023) sur le marché Euronext Paris, doivent intervenir le 8 juin 2009

A l'issue du règlement-livraison, le capital du Club Méditerranée sera composé de 25 837 206 actions. Conformément à leurs engagements de souscription, les principaux actionnaires détiendront :

- Fipar International (CDG du Maroc) : 2 831 231 actions nouvelles soit 10,96 % du capital et 1 211 526 ORANE
- Groupe Rolaco: 1 212 769 actions soit 4,69% du capital et 279 868 ORANE
- Air France Finance: 516 213 actions soit 2,0% du capital et 119 124 ORANE

Il est rappelé que chaque ORANE donne droit au remboursement à tout moment au gré du porteur et au plus tard le 8 juin 2012, par la remise d'une action nouvelle ou existante.

Le Conseil d'Administration du Club Méditerranée réuni ce jour, sous la Présidence d'Henri Giscard d'Estaing, a constaté les résultats de l'augmentation de capital et de l'émission d'ORANE, s'est réjoui de son succès et du soutien massif des actionnaires à sa stratégie de montée en gamme.

CLUB MÉDITERRANÉE 4.

INFORMATION DU PUBLIC

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le visa N° 09-124 en date du 6 mai 2009 est disponible sans frais au siège social de la société et sur les sites Internet de Club Méditerranée (www.clubmed.net/corporate) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Le prospectus qui a reçu le visa de l'AMF n° 09-124 en date du 6 mai 2009 est composé du document de référence de Club Méditerranée, déposé auprès de l'AMF le 30 janvier 2009 sous le n° D.09-0044, et d'une note d'opération incluant le résumé du prospectus.

L'attention des investisseurs est attirée sur la rubrique facteurs de risque du document de référence et de la note d'opération.

Contacts

Presse

Thierry Orsoni tél: 01 53 35 31 29 <u>Thierry.orsoni@clubmed.com</u>

<u>Analystes</u>

Caroline Bruel tél: 01 53 35 30 75 caroline.bruel@clubmed.com

AVERTISSEMENT

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires ou possessions, tout Etat des Etats-Unis et le District de Columbia), en Australie, au Canda ou au Japon.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription pour des valeurs mobilières dans un quelconque pays. La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut être soumise aux lois et règlements en vigueur. Les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer de telles restrictions et s'y conformer.

Les valeurs mobilières mentionnées dans ce communiqué de presse n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni cédées aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au Securities Act. Club Méditerranée n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre, en totalité ou en partie, aux Etats-Unis, ni de procéder à une offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Ce document ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, ce document ne peut être distribué qu'aux personnes ayant une expérience professionnelle dans le domaine des investissements régis par les dispositions de l'article 19(5) de la loi "Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005", telle que modifiée, ou à qui ce document peut être légalement transmis (ces personnes sont ci-après dénommées les "personnes concernées"). Au Royaume-Uni, aucune autre personne qu'une personne concernée ne peut agir sur la base de ce document ; tout investissement ou activité d'investissement à laquelle ce document fait référence ne pourra être réalisé que par les seules personnes concernées.